



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prolifération des rats taupiers et autres prédateurs (loup et vautour).

Question orale n° 49

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les inquiétudes des agriculteurs du Massif central et plus particulièrement ceux du cantal face à la prolifération de rats taupiers. Les méthodes de lutte employées actuellement semblent inefficaces face à l'ampleur du fléau et les dégâts provoqués par les campagnols, en phase de pullulation, impactent fortement les exploitations agricoles concernées. À ce fléau, s'ajoute la présence de prédateurs tels que le loup ou le vautour fauve, qui menacent de plus en plus dans les départements d'élevage. Il lui demande de lui indiquer les dispositions qui seront prises pour protéger les éleveurs contre de telles attaques.

Texte de la réponse

ÉLEVAGE ET PRÉDATEURS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Yves Bony, pour exposer sa question, n° 49, relative aux élevages menacés par des prédateurs.

M. Jean-Yves Bony. Il y a quelques semaines, M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire nous a reçus, mon collègue Vincent Descoeur et moi-même, et je l'en remercie vivement. Lors de cette entrevue, nous avons pu évoquer la situation de l'agriculture de montagne, plus particulièrement dans mon département du Cantal.

Ma question a trait à un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Nos exploitations, déjà fragilisées par la sécheresse qui a sévi cet été, pâtissent malheureusement de l'invasion des prairies par un prédateur infatigable, le rat taupier ou campagnol terrestre. Mon inquiétude grandit à mesure que prolifère ce prédateur qui envahit une grande partie de notre territoire, en particulier le haut Cantal, et détruit nos prairies d'estive, qu'il réduit à l'état de vastes champs de terre, anéantissant nos pâtures et nos stocks de fourrage. Cette invasion risque même de provoquer, à terme, une crise sanitaire à cause de la pollution de nos ressources en eau. On ne dénombre pas moins de 1 500 rats à l'hectare !

Sous la précédente législature, j'avais déjà alerté M. Denormandie, ministre de l'agriculture, sur cette situation. Au cours d'un séjour dans la région de Salers, il avait pu constater par lui-même l'ampleur des dégâts causés sur nos terres par la présence de ce prédateur. Depuis lors, il faut le reconnaître, rien de concret n'a été fait ; il y a eu peu d'avancées pour éliminer définitivement ce rongeur.

L'efficacité du produit utilisé à ce jour, le Ratron GW, est limitée, notamment en cas de grande pullulation. Ce produit reste, en outre, très cher. Il nous faut éradiquer ce fléau au plus vite, à l'aide d'un produit efficace. Les chercheurs doivent être en mesure de trouver des solutions ; ils ont prouvé dernièrement qu'ils savaient travailler avec efficacité dans l'urgence. Il y va de la survie de nos exploitations.

Devant également faire face à d'autres prédateurs – le loup, le vautour –, les éleveurs sont à bout, tant moralement que financièrement. Ils ne supportent plus de quémander et veulent une solution pérenne pour combattre ce fléau. Sinon, leur faillite sera assurée.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des outre-mer.

M. Jean-François Carenco, *ministre délégué chargé des outre-mer*. Vous l'avez souligné, les exploitants agricoles du Massif central sont confrontés, depuis plusieurs années, à la pullulation de rats taupiers, et le Cantal ne fait malheureusement pas exception. Des moyens de lutte existent, notamment le Ratron, pour lequel des dérogations sont accordées afin d'atteindre une efficacité suffisante – mais je ne méconnais pas le problème posé par son prix. Les dégâts demeurent importants ; néanmoins, les agriculteurs savent qu'ils sont aidés par le Gouvernement en cas de baisse de la récolte.

En effet, depuis 2016, le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental a ainsi permis la mise en œuvre de programmes visant à indemniser, d'une part, les pertes de fourrages et, d'autre part, les dépenses engagées par les agriculteurs dans le cadre de la lutte contre le campagnol. Quant à l'efficacité du produit, elle ne se décrète pas, même par un ministre. Des travaux de recherche sont en cours avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, afin d'améliorer l'efficacité des pièges.

S'agissant du vautour, le plan national d'action Vautour fauve et activités d'élevage vise à assurer une cohabitation positive entre le vautour fauve et les éleveurs. Par ailleurs, la mission de médiation lancée en 2021 sur des secteurs sensibles du Massif central a été reconduite en 2022, afin d'accompagner les éleveurs à la suite d'un signalement et d'établir une stratégie d'accompagnement hors signalement. Enfin, un groupe de travail se réunit pour étudier les conditions de mise en place d'actions d'effarouchement. Les conclusions de ces travaux devraient être connues prochainement, sachant que les organisations professionnelles n'ont toujours pas transmis leur contribution.

La menace que font peser les prédateurs sur les élevages ne date pas d'aujourd'hui. J'ai le souvenir d'avoir dû traiter, en tant que préfet, en Haute-Savoie, le problème des canards, par exemple. Nous sommes au début d'un processus qui sera long.

S'agissant du loup, des réflexions sont en cours pour améliorer l'efficacité des dispositifs de protection, notamment les dispositifs de tirs renforcés et de tirs de défense, et les équipements des louvetiers. Il faut également que nous puissions simplifier et accélérer les procédures d'indemnisation et les procédures de comptage, sur lequel les éleveurs et les administrations ne parviennent pas à s'accorder. C'est une question sur laquelle le ministre de l'agriculture s'est engagé à travailler. Il nous faut en effet rétablir la confiance sur le dénombrement.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Yves Bony.

M. Jean-Yves Bony. Je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, je suis un peu déçu, car nous entendons le même discours depuis plusieurs années. Sachez que ces diverses prédations représentent un coût annuel estimé par exploitation supérieur à 40 000 euros ! Il va falloir choisir, et ce sera un choix de société, entre les prédateurs et la présence d'éleveurs dans nos montagnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 49

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#)

Réponse publiée le : 7 décembre 2022, page 6548

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 novembre 2022](#)